



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN
- SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2015 -

SOMMAIRE

N° 1 – POINT SUR LE DOSSIER DE LA CHASSE- CONDITIONS DE MISE EN 2EME ADJUDICATION SUR
AVIS DE LA 4 C

N° 2 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2014

N° 3 - DECISION D'ORGANISER UN REFERENDUM.....

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

LISTE DE PRESENCE

M. Francis	ALLONAS	Maire
M. Noël	DELETTRE	2 ^{ème} Adjoint
M. Armand	WEISS	3 ^{ème} Adjoint
M. Richard	LOCATELLI	Conseiller Municipal
Mme Martine	OULBANI	Conseillère Municipale
M. Didier	GRUNENWALD	Conseiller Municipal
M. Jean-Denis	HANS	Conseiller Municipal
Mme Séverine	BERNARDINO	Conseillère Municipale
Mme Marie-Madeleine	LAGROLA	Conseillère Municipale
Mme Nathalie	MANTEZ	Conseillère Municipale

Etaient absents excusés avec pouvoirs de vote :

Monsieur Lucien DIERSTEIN a donné procuration à Monsieur le Maire
Monsieur Joël ARNOLD a donné procuration à Monsieur Armand WEISS
Madame Eliane WYSS a donné procuration à Monsieur Noël DELETTRE

Absentes excusées :

Madame Séverine DREYER
Madame Caroline ZAGALA

Assistait également à la séance :

Madame Jocelyne PERRIN, Directrice Générale des Services.

~~~~~

L'an deux mil quinze le dix-huit janvier, à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire dans la salle des délibérations.

La séance a été publique.

Etaient présents : cf. liste de présence.

Monsieur Francis ALLONAS, Maire salue les conseillers municipaux, ainsi que Monsieur Lionel MULLER, correspondant de presse locale.

Madame Séverine BERNARDINO a été désignée comme secrétaire de la présente séance.

~~~~~

Monsieur le Maire ouvre la séance, et propose, compte de l'urgence de la décision à prendre, l'ajout d'un point à l'ordre du jour, en position N°3. Ce point concerne une demande d'accord de principe sur le projet de référendum évoqué lors de la précédente réunion. En fait, la décision d'organiser un référendum en même temps que le scrutin du 22 mars prochain nécessite qu'un délai de 2 mois soit observé.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ajout de ce point.

N° 1 - CONDITION DE MISE EN LOCATION DE LA CHASSE POUR LA 2EME ADJUDICATION

Monsieur le Maire fait le point sur le déroulement de la séance d'adjudication qui s'est tenue le 16 janvier à ODEREN pour les communes regroupées de : GEISHOUSE ; GOLDBACH-ALTENBACH ; HUSSEREN-WESSERLING ; MOOSCH ; ODEREN ; URBES ; WILDENSTEIN.

Les adjudications ont été déclarées infructueuses pour les communes de :

- GEISHOUSE : lot n° 1
- HUSSEREN-WESSERLING : lots n° 3 et 4
- WILDENSTEIN : lot unique.
- ODEREN : Lot n° 1

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ENTERINE l'avis de la commission communale consultative de la chasse, réunie ce jour, à 10 h 00, à savoir :

Lot n° 1 conservé en un seul tenant d'une superficie de 1506 ha dont 972 ha boisés

Date de la 2ème adjudication : 27 février 2015 à 14 h 30

Mise à prix du lot pour la deuxième adjudication : 60 000 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer la publication.

N° 2 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n° 2 au budget primitif 2014 comme suit :

Section de fonctionnement :

Chapitre 014 – compte 73925 –Fonds de péréquation des ressources intercommunales :
+ 2 300 €

Chapitre 65 – compte 6554 – Contribution aux organismes de formation :
- 2 300 €

N° 3 – ORGANISATION D'UN REFERENDUM

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal,

Ayant approuvé l'ajout du présent point à l'ordre du jour de la présente séance, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'organisation d'un référendum à l'occasion du prochain scrutin électoral du 22 mars 2015, qui permettra de soumettre une question aux électeurs portant sur la gestion de l'éclairage public à ODEREN.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour organiser la consultation.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

Commission forêt : Une réunion est programmée le 4 février à 18 h, avec à l'ordre du jour : le programme des coupes de bois 2015.

L'annonce pour l'organisation du référendum fera l'objet d'une insertion au bulletin communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 11 h 20.

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Les Conseillers Municipaux :